



L'OUTSIDER

UN FILM DE CHRISTOPHE BARRATIER



GALATÉE FILMS PRÉSENTE

ARTHUR
DUPONT

FRANÇOIS-XAVIER
DEMAISON

SABRINA
OUAZANI

L'OUTSIDER

UN FILM DE
CHRISTOPHE BARRATIER

117 MIN - FRANCE - 2.35 - 5.1 - 2016

SORTIE LE 22 JUIN

DISTRIBUTION

LE PACTE

5, rue Darcet
75 017 Paris
Tél. : 01 44 69 59 59
www.le-pacte.com

RELATIONS PRESSE

FLORENCE NAROZNY

6, place de la Madeleine
75 008 Paris
Tél. : 01 40 13 98 09 / florence.narozny@wanadoo.fr

EVA SIMONET

GALATÉE FILMS

19, avenue de Messine
75 008 Paris
Tél. : 01 44 29 25 98 / eva.simonet@wanadoo.fr

Matériel presse disponible sur www.le-pacte.com

On connaît tous Jérôme Kerviel, le trader passé du jour au lendemain de l'anonymat au patronyme le plus consulté sur les moteurs de recherche du net en 2008... l'opérateur de marchés de 31 ans dont les prises de risque auraient pu faire basculer la Société Générale voire même le système financier mondial... l'homme condamné deux ans plus tard à cinq ans de prison dont trois ferme et aux plus lourds dommages-intérêts jamais vus pour un particulier: 4,9 milliards d'euros.

La chaîne hiérarchique de la « SocGen » s'est défendue d'avoir eu connaissance de ces prises de positions risquées. Pourtant, le trader junior avait le vent en poupe.

Fin 2007, chiffres à l'appui, il a fait gagner à la Société Générale 1 milliard et demi d'euros sur l'année écoulée. Du jamais vu dans les salles de marchés de la banque à la Défense. A cette époque, Kerviel est dans une spirale de réussite. Une « bonne gagneuse », une « cash-machine » comme le surnommaient ses collègues.

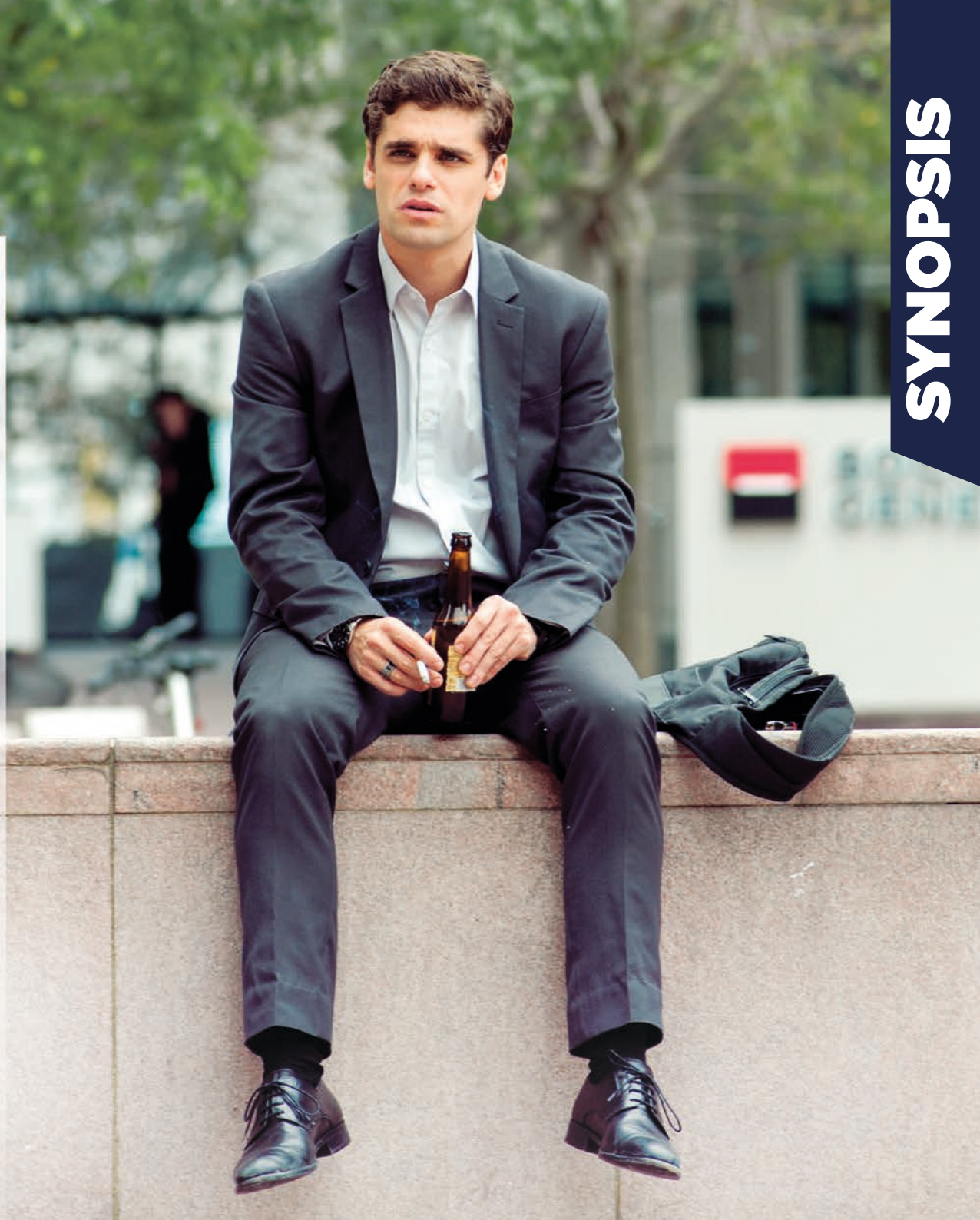
Il est jeune, il a une gueule ... celui que tout le monde envie sur le plateau où travaillent les traders, cornaqués par une hiérarchie avec pour devises quotidiennes: « Tu gagnes, je gagne » ou « Qui peut le plus, peut encore plus ».

On connaît Kerviel... mais on ne sait rien de Jérôme.

Personne n'aurait pu prédire que le jeune Breton parviendrait à devenir trader. Jérôme est né en 1977 dans une banale bourgade de pêcheurs du Finistère. Adolescent sans histoire, il mène une vie ordinaire avec son frère et ses parents, un couple uni et travailleur. Il suivra des études convenables qui le mèneront à un DESS de finance.

Il est recruté en 2000 par la Société Générale où on l'affecte au « middle office », sorte de secrétariat chargé de comptabiliser les ordres passés par les prestigieux traders qui officient dans la mythique salle des marchés, considérée à l'époque comme la meilleure au monde sur les produits financiers dérivés.

Entré par la petite porte, Jérôme Kerviel va gagner ses galons et sa place en apprenant vite. Très vite.



ENTRETIEN

CHRISTOPHE BARRATIER RÉALISATEUR



FILMOGRAPHIE

- 2016 L'OUTSIDER
- 2011 LA NOUVELLE GUERRE DES BOUTONS
- 2008 FAUBOURG 36
- 2004 LES CHORISTES
- 2001 LES TOMBALES (court-métrage)

Après vos trois premiers longs métrages, on ne vous attendait pas sur le terrain de la finance. D'où est née l'idée du film ?

D'une rencontre fortuite en 2011. Un ami producteur, Jérôme Corcos s'était passionné pour l'affaire et avait réussi à rencontrer Jérôme Kerviel. Il me l'a présenté. Je n'avais pas d'intérêt particulier pour le monde de la finance et ce que je savais de l'affaire se limitait plus ou moins aux gros titres. J'étais à mille lieux de l'idée d'en imaginer un sujet. Après quelques heures à parler de tout et de rien, je me suis permis de demander : « *Alors Jérôme, que vivez-vous depuis trois ans ?* » Il m'a raconté toute son histoire, jusqu'à 3 heures du matin. Sans rien connaître à la finance, j'entrais dans ce monde de la meilleure façon qui soit : non pas pour enfoncer des portes ouvertes sur le mode : « La finance c'est sale, elle est devenue folle et elle pervertit le monde », mais pour répondre à la question : Comment se sont mis en place

les éléments qui ont conduit au drame ? J'ai immédiatement perçu le côté thriller. Quand je me suis déclaré partant, j'ai dit à Jérôme Corcos et Stéphane Simon (qui penchaient pour un film de télévision) que le projet pourrait être cinématographique à condition d'être porté par un producteur indiscutable dans le métier. Ils ont approuvé et j'ai donc soumis l'idée à Jacques Perrin, pas seulement parce qu'il a produit mes deux premiers films, mais parce qu'il aime ce genre de projets à risque. Quand il est convaincu, les difficultés le galvanisent. Jacques a associé Nicolas Mauvernay à l'aventure. On pensait que ce serait difficile mais pas à ce point. Après une année consacrée à l'écriture de la V1 du script, nous en avons passé trois durant lesquelles nous avons rencontré tant d'obstacles qu'on aurait dû se décourager. Mais notre foi était inébranlable.

Pourquoi avoir choisi de vous inspirer du livre de Jérôme Kerviel ?

Parce qu'il est une source d'informations indispensable pour reconstituer son parcours et comprendre de l'intérieur le fonctionnement d'une salle de marchés dans une banque de la taille de la Société Générale. Comme je ne connaissais rien à cet univers, j'ai fait un immense travail de documentation pour le rendre crédible, d'autant plus qu'il est impossible pour un simple visiteur de rentrer dans une salle de marchés. D'autre part, j'avais pris l'option de mener le récit du point de vue de Kerviel ; « point de vue » au sens de principe de narration. J'ai lu de façon exhaustive tout ce que je pouvais trouver sur l'affaire y compris les ouvrages plutôt à charge contre Jérôme Kerviel, comme ceux d'Hugues Le Bret ou Pierre-Antoine Delhommais. Puis, j'ai retracé la chronologie du parcours de Kerviel de sa naissance jusqu'au temps présent. C'est là que j'ai cadré la temporalité du script : il commencerait de l'entrée à la SG en 2000 pour se terminer le jour de l'écroulement de l'affaire. Enfin, j'ai assisté à la totalité des audiences du procès en appel de juin 2012, ce qui m'a permis de rentrer au cœur du dossier, d'y entendre tous les témoins et de prendre en compte ses nombreux paramètres.

On découvre dans le film le monde des traders, avec son hyperstress, son hystérie même, et l'argent... Ce monde vous fascine, vous effraie ?

Le monde du trading n'est pas le sujet du film, je traite avant tout d'un cas bien particulier, mais l'immersion dans cet univers inconnu m'a passionné, d'autant que chez nous, ses codes sont très différents de l'imagerie de la City ou de Wall Street. Là-bas, c'est la démesure, les excès, se « faire du fric » est une motivation assumée, avec les belles bagnoles, les call-girls, la coke... Ce qu'on voit par exemple dans LE LOUP DE WALL STREET. En France, et surtout avec un personnage comme Jérôme Kerviel, on est beaucoup moins dans le bling-bling. Quand j'ai demandé à Kerviel s'il prenait de la coke ? « Moi, non ». S'il sortait en boîte ? « Seulement le jeudi soir » ; les belles fringues ? « Pas plus que ça » ; un bel appartement ? « J'avais un petit deux pièces à Neuilly », les belles bagnoles ? « Je n'ai pas de voiture, je prenais le métro »...

Vous montrez tout de même un monde très masculin, macho, assez vulgaire, jusqu'aux bizutages...

C'est une réalité que j'ai simplement concentrée. Les traders usent de termes très savants et de propos complètement trash. C'est le cas de beaucoup de métiers. Le plus frappant, c'est leur façon de traiter de millions d'euros sur un ton anodin, comme si l'on parlait de 2 euros cinquante. En revanche, les jours de grosses turbulences, on croirait entendre un équipage en détresse dans un appareil en perdition. Une des grosses difficultés que nous avons rencontrée avec mon co-scénariste Laurent Turner tenait au traitement du jargon financier. Il fallait rester compréhensible tout en préservant la crédibilité, c'est à dire sans tomber dans Le trading pour les nuls. En revanche, tout en m'inspirant de la réalité, je me suis amusé à créer des personnages bigger than life avec tous les caractères d'une comédie humaine. Certains sont drôles, d'autres ridicules, cons, d'autres sont touchants, parfois névrosés voire complètement cinglés... Je me suis un peu lâché avec Keller, le personnage de François-Xavier Demaison à la fois excessif et sérieux, aussi grossier qu'amical, aussi sombre que touchant. Tout en respectant les faits, je les ai condensés et dramatisés à ma façon. Beaucoup de scènes sont de la pure fiction. Être trop près de la réalité peut nuire à la quête de la vérité.

Vous ne faites pas de Jérôme Kerviel un innocent, une victime : il joue des sommes sans autorisation, prend des risques insensés, avec la certitude d'avoir raison contre tous...

Mon objectif n'était pas d'en faire un chevalier blanc ou un Robin des bois. Pourquoi cacher qu'il avait perdu peu à peu le sens des réalités puisqu'il le dit lui-même ? Quand il a mis le doigt dans l'engrenage, le glissement a été progressif. En 2007, il joue très gros mais, in extremis, fait gagner très gros à la Société Générale. En janvier 2008, grisé par la réussite de ses « coups », il entre carrément dans un autre monde dont il sort le 24 janvier quand l'affaire est révélée au public. En revanche, contrairement à d'autres affaires de ce type, il y a un point fondamental que même la SG n'a pas contesté : Kerviel n'a pas détourné un euro à son profit. Le contraire d'un Bernard Madoff. Il n'avait pas spécialement de « désir de revanche » car il ne venait pas d'un milieu défavorisé. Il n'était pas obsédé par l'argent au sens de s'enrichir. Ceux qui prétendent expliquer la raison des motivations de Kerviel par une seule phrase ou par un seul motif sont à côté de la plaque. Tout cela est complexe, comme l'était son entourage, comme l'est l'affaire, comme nous le sommes tous.

La Société Générale a toujours clamé qu'elle avait été victime d'un escroc, d'un fraudeur qui développait des comptes fictifs pour échapper aux contrôles... Vous n'y croyez pas...

Il y a des faits qui posent question. En 2007, les services de contrôle de la banque ont envoyé de nombreuses alertes concernant le compte de Jérôme Kerviel - quand Eurex, le régulateur allemand des marchés, lance la même année une enquête sur les positions anormales du trader, exigeant des explications à sa hiérarchie, celle-ci s'est montrée peu réactive... La FIMAT, société de courtage filiale de la SG avec laquelle Jérôme traitait, encaissait des commissions calculées sur ses volumes de transaction... Pour ce qui concerne ses opérations de 2007 et le gain stratosphérique qu'elles rapportent - 1,4 milliard, soit plus de 200 fois son objectif annuel - il serait très surprenant qu'il ait pu le dissimuler tout à tout le monde. Autre étrangeté : quand j'ai appelé les collègues de Jérôme Kerviel et quelques-uns de ses supérieurs pour qu'ils me parlent de lui, aucun ne m'a répondu. Je veux bien qu'ils aient décidé de passer à autre chose, mais ce silence total... Même



si j'avais voulu mener une enquête à charge, ils ne m'auraient pas livré la moindre information. Est-ce lié au protocole d'accord signé lors de leur licenciement qui leur accordait des indemnités correspondant plus ou moins à 7 années de salaire fixe? On peut se poser beaucoup de questions.

Le film ne fait-il pas le procès d'une époque, celle de l'argent facile, avec des banques qui spéculent plutôt que de financer l'économie ?

Quand les banques conçoivent des produits dérivés tellement complexes qu'ils en deviennent incompréhensibles, on est loin de l'économie réelle. On a vu certaines banques parier sur la chute de produits qu'elles venaient de lancer.

Le film s'arrête à la découverte du scandale, et ne couvre donc pas les procès, avec leurs rebondissements, et Jérôme Kerviel qui aux yeux de certains devient un héros, va voir le pape...

La suite, tout le monde l'avait vécue dans les médias et je n'allais pas la restituer en moins bien. D'autant que le volet judiciaire de l'affaire est loin d'être terminé.

Quel rôle Jérôme Kerviel a-t-il joué dans le scénario?

Les règles étaient bien définies. Il ne serait pas co-auteur du scénario et je restais libre pour « fictionner » à condition ne pas dénaturer sa personnalité. Pour l'aspect vie privée, je m'étais engagé à respecter la nature des relations avec ses proches. Mais je l'ai consulté, au même titre que d'autres, pour ce qui est de la

technique, le vocabulaire et l'atmosphère d'une salle de trading. Les équipes de trading s'occupent de produits très différents les uns des autres. Kerviel traitait des produits très spécifiques sur les indices boursiers. Je n'aurai pas pu inventer tout seul « Qui a traité des RWE en after market ? » ou « Tu peux déshisto-réhisto ma valo ? Je suis pas hedgé ».

Comment dramatise-t-on un personnage réel ?

Comme en musique quand on fait des variations sur un thème imposé : on respecte le thème mais on l'interprète. J'ai ainsi mis en perspective tout ce qui me paraissait avoir joué un rôle dans ce qui est arrivé. Un drame de cette nature n'est jamais uni-causal : c'est comme un accident d'avion, dix coïncidences qui se télescopent au même moment.

Parlez-nous du choix d'Arthur Dupont pour interpréter Jérôme Kerviel.

Trader est un métier que l'on commence très jeune et qu'on arrête souvent avant ses quarante ans. Il fallait donc que le comédien ait plus ou moins l'âge de Kerviel au moment des faits, donc 25/30 ans. J'ai fait des essais. Beaucoup de comédiens avaient tendance à rendre le personnage sombre dès le début, ce qui semblait déjà indiquer « Attention, avec lui il va y avoir un problème ». Arthur, au contraire, avec son allure très juvénile, dégageait une innocence totale. Le glissement progressif du personnage serait donc plus éloquent. Quand je l'ai vu jouer les scènes où son personnage perd le sens des réalités, il m'a bluffé. Sur le tournage, je ne lui disais quasiment plus rien sur le jeu. Avec lui, pas besoin d'effets spéciaux de maquillage ni d'explications de texte superflues.

François Xavier Demaison, qui interprète Fabien Keller, a travaillé dans la finance de 1998 à 2001. Est-ce la raison qui vous a poussé à le choisir ?

J'ai trop de considération pour les acteurs pour penser qu'il faut avoir été trader pour en jouer un. Il y a longtemps que nous avons envie de travailler ensemble et bien que je ne lui proposais pas un « premier rôle », il a vu que le personnage de Keller tiendrait une place de premier choix. Sachant qu'il l'incarnerait, j'ai cherché mille façons de l'enrichir.

Dans ce film, on ne s'attendait pas à trouver des scènes de comédie...

Il le fallait. On n'est d'autant plus cueilli quand le drame se profile.

Avez-vous le sentiment d'avoir approché la vérité ?

La clé se trouve peut-être dans ces « injonctions paradoxales » où l'on dit à quelqu'un : « Tu n'as pas le droit de faire ceci, c'est interdit », tout en lui imposant des objectifs très ambitieux. J'espère qu'on sortira du film avec un sentiment de justesse et non de parti-pris.

Le film avance à une allure folle.

Comme une salle de marchés. On n'a jamais vraiment le temps de souffler. On devait comprendre le sens des scènes tout en éprouvant le vertige de ceux qui les vivent. Comme dans les films de sous-marins où les protagonistes s'expriment avec des termes techniques abscons et que cela participe à notre fascination.

Les prises de vue de la tour en hélicoptère renforcent encore cette sensation d'immersion.

Elles ouvrent une dimension invisible au niveau du sol, un peu comme si on s'approchait d'un immense vaisseau spatial. La Défense, les tours de la SG ne sont plus qu'un décor mais un élément dramaturgique qui pèse. L'étalonnage bleu électrique des scènes de nuit, qui évoque les veilleuses des avions, les lueurs des écrans d'ordinateurs qui ne s'arrêtent jamais, accentuent encore cette dimension.

Parlez-nous du montage.

Avec Yves Deschamps, qui a monté tous mes films, on a vraiment travaillé pour enlever toute trace de graisse ou d'insistance. On a coupé peu de scènes. Le film doit beaucoup à Yves.

Un mot sur la musique ?

Chez Jérôme Kerviel, il y a, une part de minéral, d'eau et de terre qui se trouve transplantée dans un lieu complètement digital. Avec Philippe Rombi, nous avons donc choisi de confronter une musique très digitale, très numérique à des frottements acoustiques. Mais comme c'est un symphoniste, Rombi orchestre des samples comme s'il orchestrait du Wagner.

ENTRETIEN

JACQUES PERRIN PRODUCTEUR



QUEL STYLE DE PRODUCTEUR ÊTES-VOUS ?

« Un producteur animé par des films qui représentent des défis et rencontrent des résistances. Les aventures d'apparence trop faciles ne m'attirent pas. J'ai besoin d'être animé pour accompagner. »

Presque cinquante ans après avoir produit *Z*, de Costa-Gavras, vingt ans après *MICROCOSMOS*, de Claude Nuridsany et Marie Pérennou, l'un des premiers films sur la défense de la nature, voilà que vous jetez un pavé dans la mare de la finance avec *L'OUTSIDER*, de Christophe Barratier...

Comme producteur, j'ai depuis toujours la volonté d'accompagner des films qui, d'une manière ou d'une autre, revêtent une forme d'engagement. Il ne s'agit pas tant de délivrer un message que de faire œuvre de cinéma en proposant de représenter une réalité souvent méconnue et qui soulèvent des questions intéressantes le plus grand nombre. Depuis quelques années, les affaires sur la finance se multiplient. Mais l'affaire Kerviel révélait un aspect tragique et souvent ubuesque qui allait au-delà d'un film « sur la finance ».

Qu'est-ce qui vous a attiré dans cette affaire ?

Ses dimensions hors normes, l'image de ce jeune homme seul face à une institution toute puissante, la forme que proposait Christophe pour représenter cette affaire complexe, l'envie de pénétrer les arcanes du monde secret et opaque des salles de marché. Le défi de production peut-être aussi car le film ne fut pas simple à mettre en œuvre. L'architecture de la production a également bénéficié de la compétence et du travail sans relâche de Nicolas Mauvernay qui fut un compagnon de route tout au long du film. Nous avons rencontré maintes réticences qui, plutôt que de nous inciter à abandonner, n'ont fait que renforcer notre volonté de lui donner vie.

Comment réagissez-vous au fait que la Société Générale ait récemment été accusée d'avoir manipulée la justice ?

L'OUTSIDER se termine juste avant que l'affaire n'éclate au grand jour, avant l'ouverture du procès et avant que l'opinion ne porte un jugement. Nous sommes donc à distance de ce combat médiatico-judiciaire aux ramifications nombreuses et complexes. Depuis 2008, l'affrontement est d'une intensité rare malgré un déséquilibre criant des forces en présence : Jérôme Kerviel et son avocat Me David Koubbi d'un côté, la Société Générale, ses équipes, ses avocats nombreux et ses communicants de l'autre. Je souhaite vivement que toute la lumière soit faite, cela dusse-t-il prendre des années, car nous sommes tous concernés.

Comment expliquer l'empathie qu'on éprouve à l'égard du personnage ?

Le personnage de Jérôme Kerviel interprété par Arthur Dupont est un jeune homme sans histoires qui connaît une ascension fulgurante au sein de la Société Générale en s'investissant corps et âme dans son travail. Cette trajectoire innocente et volontaire est grisante. Nous partageons sa jubilation en le suivant pas à pas et nous souffrons avec lui. Et puis, il perd pied. La chute est brutale. Les clignotants basculent soudain dans le rouge vif. Le jeune homme se retrouve seul et démuni face à l'institution. En quelques jours, il a tout perdu. Comment rester étranger au destin tragique de ce jeune homme ? Comment ne pas éprouver de l'empathie pour celui qui a voulu trop bien faire jusqu'à se perdre ?



Non seulement ses supérieurs ne le freinent pas, puisqu'ils étaient prêt à lui confier de plus grandes responsabilités, mais ils s'agacent des mises en garde de certains membres de la Société Générale : « Qu'on arrête d'emmerder ceux qui font gagner du fric à la banque ! », disent-ils.

Nombre de témoins que nous avons rencontrés dans le cadre du travail de développement et de préparation du film décrivent un monde - celui des salles de marché dans les années 2000 - qu'ils surnomment le « Far-West ». À l'époque, la culture du profit par tous moyens était reine et les fonctions de contrôle tenues en piètre estime. Cette phrase du film en est le reflet. La vraie question est de savoir si les choses ont vraiment changé de ce point de vue ? On peut en douter.

Vous êtes l'une des rares personnalités du cinéma français à vous engager sur les grands sujets de l'époque...

Les hasards de la vie m'ont fait aller au-devant de thèmes et m'y attacher. Ce sont des idées, des livres, des articles de journaux qui m'attirent. J'aime donner à voir, c'est vrai, des univers sur lesquels

on sait peu de choses, découvrir de quelle logique ils procèdent, les montrer tels qu'ils sont, sans appartenance ni religion, de façon à ce que chacun les interprète comme il le souhaite. Il est souhaitable de ne pas donner de leçon ou porter un point de vue. Si morale il y a, elle se dégage d'elle-même.

Comment parvient-on à monter un film comme L'OUTSIDER ?

C'est périlleux, autant que de monter Z en 1968. J'entends encore le patron de la Gaumont fermer la fenêtre de son bureau, place Pigalle, où des étudiants défilaient et me dire : « Il y a des manifestations partout à Paris et toi, tu veux faire un film sur les mouvements d'opposition ! Le public ne veut plus entendre parler de politique. » Trente ans plus tard, j'entendais à peu près les mêmes arguments au moment de financer MICROCOSMOS, « Un film sur les insectes ! Mais qu'est-ce que tu vas faire avec les insectes ? ». Mais je n'aime pas la complainte des gens qui croient à peu de choses... Plus les obstacles s'amoncellent, plus ils participent à la fabrication d'une armure : on se construit une carapace, on continue d'avancer et, heureusement, sur le chemin, on croise des gens qui acceptent à leur tour de prendre des

risques, et d'abord celui de se tromper. Je n'aurais jamais pu financer MICROCOSMOS ou L'OUTSIDER sans l'engagement de Jean Labadie. Ce sont ces personnes qu'il faut saluer. Elles portent les films vers le public.

Quelles ont été les réactions des banques vis-à-vis du projet ?

À certains, le projet faisait peur. Il y a – comme pour tous les sujets sensibles – un consensus général : on est dans le système, donc, on ne fait pas un film contre lui. Nous ne sommes pas aux États-Unis où il arrive qu'avec certains projets, et quelle que soient son appartenance ou sa famille, on puisse bouleverser les choses. En France, on cherche encore trop à s'inscrire dans des normes.

Vous évoquiez Z. Qu'est ce qui a changé dans la production française durant ces cinquantes dernières années ?

La multiplication des commissions est un mal du siècle. Elles sont autant de prés carrés presque réservés à certains professionnels. Comment convaincre un partenaire si l'on ne peut pas lui faire partager son enthousiasme ? On ne peut pas se livrer à un tel exercice en rencontrant un intermédiaire qui se chargera de relayer votre demande ou en envoyant un dossier. L'industrie du cinéma veille à son image et, pour ne pas se tromper, elle suit les sentiments de gens qui se trompent.

Au final, combien de temps le financement du film a-t-il pris ?

Deux ans et demi, ce qui n'est pas énorme... La difficulté, c'est de rebondir après des refus de gens qu'on croyait solidaires et qui tardent à donner leur réponse. Et puis, fort des succès de certaines de mes productions, on me croit riche, ce que je ne suis vraiment pas.

Que répondez-vous si l'on vous dit que vous êtes l'un des derniers grands aventuriers du cinéma ?

Dernier, certes pas. Aventurier, c'est certain. J'aime prendre la vie selon mes engagements... sinon à quoi bon.

Qu'est-ce qui vous a décidé à passer à la production à 27 ans, alors que votre carrière de comédien était en plein essor ?

J'étais dans un cocon, très protégé des assauts de l'existence, j'ai sans doute eu envie de m'imposer quelques épreuves pour rester éveillé. Il fallait que je me mette un peu en danger. Les circonstances s'en sont mêlées, des opportunités : j'étais très agacé à l'époque d'entendre les réalisateurs répéter que le système était dégueulasse parce que personne ne voulait de leurs films. Je leur disais : « Tu n'as qu'à le faire toi-même ! ». Assez vite, je me suis pris au jeu à propos de certains projets en pensant que si on ne bougeait pas, ils ne se tourneraient pas. La production m'a plu.

Vous aviez tourné COMPARTIMENT TUEURS avec Costa-Gavras en 1965. Est-ce cette expérience qui vous a poussé à produire Z ?

Sans doute. L'aventure avec Costa, Jorge Semprún et Vassili Vassilikos, l'auteur du livre dont Z est tiré, a été formidable. Je me souviens encore de Vassili mettant en garde le public sur la fragilité de nos démocraties lors d'une présentation. De Georges Kiejman, Thierry Lévy et Robert Badinter animant des débats autour de Section spéciale, d'après le livre d'Hervé Villieré. France Soir, l'un des plus grands quotidiens à l'époque, titrant en gros : La France de la honte. Pour beaucoup, ces deux films ont été une véritable révélation. La solidité morale de nos institutions se trouvait sérieusement ébranlée.

Le premier dénonçait la dictature grecque, le second dévoilait les agissements de Vichy contre les résistants ; des films politiques très engagés, genre auquel vous semblez renouer avec L'OUTSIDER.

À l'époque, je m'étais aussi beaucoup intéressé au Chili avec notamment LA SPIRALE, un documentaire d'Armand Mattelard et Jacqueline Meppiel dont Chris Marker avait écrit le commentaire ; un film étonnant, très convaincant, très soixante-huitard auquel avait également participé Régis Debray. J'avais également produit

LA GUERRE D'ALGÉRIE, d'Yves Courrière et Philippe Monnier, qui donnait une vision d'ensemble de cette histoire dont les Français n'avaient, à ce moment-là, qu'une connaissance parcellaire.

Calcule-t-on les risques juridiques quand on se lance dans de telles entreprises ?

On ne les cherche pas. Mais on ne les refuse pas non plus.

Aviez-vous conscience d'être un précurseur lorsque vous produisez ces films ou lorsque vous vous lanciez, dès 1996, dans la défense de l'écologie avec MICROCOSMOS puis coréalisiez LE PEUPLE MIGRATEUR, OCEANS ou LES SAISONS ? Au fond, vous avez toujours garde l'âme d'un militant.

Plutôt celle d'un être vivant et en mouvement. Encore une fois, je n'aime pas l'idée de donner des leçons. Chaque fois qu'on est tenté d'asséner quelque chose dans un film, on se trompe. Il faut

donner au sujet la force d'être indépendant de nous, producteur et réalisateur, Réussir à le faire exister comme une entité à part entière.

Quel style de producteur êtes-vous ?

Un producteur animé par des films qui représentent des défis et rencontrent des résistances. Les aventures d'apparence trop faciles ne m'attirent pas. J'ai besoin d'être animé pour accompagner.

FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

- 2016 **L'OUTSIDER** DE CHRISTOPHE BARRATIER
- 2015 **GUS** DE CHRISTIAN DE VITA (*voix*)
- 2014 **BRABANÇONNE** DE VINCENT BAL
- 2013 **MAINTENANT OU JAMAIS** DE SERGE FRYDMAN
- 2012 **AU BOUT DU CONTE** D'AGNÈS JAOUÏ
- 2011 **MACADAM BABY** DE PATRICK BOSSARD
- LES SAVEURS DU PALAIS** DE CHRISTIAN VINCENT
- MOBILE-HOME** DE FRANÇOIS PIROT
- MAUVAISE FILLE** DE PATRICK MILLE
- 2009 **BUS PALLADIUM** DE CHRISTOPHER THOMPSON
- 2008 **RTT** DE FRÉDÉRIC BERTHE
- EX** DE FAUSTO BRIZZI
- DANS TON SOMMEIL** DE CAROLINE ET ÉRIC DU POTET
- RÉFRACAIRES** DE NICOLAS STEIL
- 2007 **NOS 18 ANS** DE FRÉDÉRIC BERTHE
- 2006 **LES AMOURS D'ASTRÉE ET CÉLADON** D'ÉRIC ROHMER
- 2005 **CHACUN, DANS SA NUIT**
DE JEAN-MARC BARR ET PASCAL ARNOLD
- 2003 **RUE DES SANS PAPIERS** D'ALAIN CARVILLE
- ARSÈNE LUPIN** DE JEAN-PAUL SALOMÉ



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

- 2016** **L'OUTSIDER** DE CHRISTOPHE BARRATIER
ARRÊTE TON CINÉMA DE DIANE KURYS
COMMENT J'AI RENCONTRÉ MON PÈRE
DE MAXIME MOTTE
- 2012** **COMME DES FRÈRES** D'HUGO GELIN
360 DE FERNANDO MEIRELLES
IL ÉTAIT UNE FOIS, UNE FOIS
DE CHRISTIAN MERRET-PALMAIR
- 2011** **BEUR SUR LA VILLE** DE DJAMEL BENSALLAH
- 2010** **MOI, MICHEL G, MILLIARDAIRE,**
MAÎTRE DU MONDE DE STÉPHANE KAZANDJIAN
NICOSTRATOS D'OLIVIER HORLAIT
LA CHANCE DE MA VIE DE NICOLAS CUCHE
LA TÊTE EN FRICHE DE JEAN BECKER
SANS LAISSER DE TRACE DE GRÉGOIRE VIGNERON
- 2009** **DIVORCES** DE VALÉRIE GUIGNABODET
TELLEMENT PROCHES
D'ÉRIC TOLEDANO ET OLIVIER NAKACHE
LE PETIT NICOLAS DE LAURENT TIRARD
- 2008** **COLUCHE - L'HISTOIRE D'UN MEC**
D'ANTOINE DE CAUNES
MUSÉE HAUT MUSÉE BAS DE JEAN MICHEL RIBES
LE PREMIER JOUR DU RESTE DE TA VIE
DE RÉMI BEZANCON
DISCO DE FABIEN ONTENIENTE
- 2007** **L'AUBERGE ROUGE** DE GÉRARD KRAWCZYK



FILMOGRAPHIE SÉLECTIVE

- 2016** **L'OUTSIDER** DE CHRISTOPHE BARRATIER
MAMAN A TORT DE MARC FITOUSSI
OUVERT LA NUIT D'ÉDOUARD BAER
TORIL DE LAURENT TEYSSIER
PATTAYA DE FRANCK GASTAMBIDE
- 2015** **ANTIGANG** DE BENJAMIN ROCHER
L'ORANAIS DE LYES SALEM
QU'ALLAH BENISSE LA FRANCE D'ABD AL MALIK
DE GUERRE LASSE D'OLIVIER PANCHOT
- 2013** **LE PASSÉ** D'ASHGAR FARAHDI
MOHAMED DUBOIS D'ERNESTO ONA
- 2012** **INCH'ALLAH** D'ANAÏS BARBEAU LAVALETTE
DE L'AUTRE CÔTE DU PERIPH DE DAVID CHARHON
VOLE COMME UN PAPILLON DE JÉRÔME MALDHE
- 2011** **LA SOURCES DES FEMMES** DE RADU MIHAILEANU
- 2010** **DES HOMMES ET DES DIEUX** DE XAVIER BEAUVOIS
TOUT CE QUI BRILLE
DE GÉRALDINE NAKACHE ET HERVÉ MIMRAM
- 2009** **ADIEU GARY** DE NASSIM AMAOUCHE
JE SUIS HEUREUX QUE MA MÈRE SOIT VIVANTE
DE NATHAN ET CLAUDE MILLER
- 2008** **PARIS** DE CÉDRIC KLAPISCH
- 2007** **NUITS D'ARABIE** DE PAUL KIEFFER
J'ATTENDS QUELQU'UN DE JÉRÔME BONNELL
LA GRAINE ET LE MULET D'ABDELLATIF KECHICHE
- 2006** **FAUTEUILS D'ORCHESTRE** DE DANIELLE THOMPSON
- 2004** **TROIS PETITES FILLES** DE JEAN-LOUP HUBERT
- 2003** **L'ESQUIVE** D'ABDELLATIF KECHICHE

CHRONOLOGIE

L'AFFAIRE KERVIEL / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

24 JANVIER 2008

La Société Générale annonce être victime d'une fraude représentant une perte de 4,9 milliards d'euros. Le nom de Jérôme Kerviel et la photographie de son badge professionnel sont divulgués aux médias.

26 JANVIER 2008

Jérôme Kerviel est placé en garde-à-vue à la brigade financière. Nathalie Le Roy et deux autres enquêteurs mènent l'interrogatoire.

28 JANVIER 2008

Après 48 heures de garde-à-vue, Jérôme Kerviel est déféré au pôle financier. Le juge Renaud Van Ruymbeke signifie à Jérôme Kerviel sa mise en examen pour « faux et usage de faux, abus de confiance, et, introduction dans un système de données informatisées par usurpation d'identifiant ». Jérôme Kerviel sort libre sous contrôle judiciaire.

8 FÉVRIER 2008

Le parquet ayant fait appel de la mise en liberté de Jérôme Kerviel, l'audience se tient devant la chambre d'instruction. Jérôme Kerviel est incarcéré à la prison de la Santé.

18 MARS 2008

Jérôme Kerviel est remis en liberté.

4 JUILLET 2008

La Commission Bancaire inflige un blâme et une amende de 4 millions d'euros - sur un maximum possible de 5 millions d'euros - à la Société Générale pour des « carences graves du système de contrôle interne » qui ont permis la fraude imputée par la banque à Jérôme Kerviel.

31 AOÛT 2008

Les juges Renaud Van Ruymbeke et Françoise Desset établissent une ordonnance de renvoi structurée autour des sept questions suivantes (I) : *Quelle était l'activité dévolue à M. Kerviel par la banque ?* (II) : *Comment Jérôme Kerviel a-t-il réussi à sortir de ce cadre ?* (III) : *Pourquoi la banque n'a-t-elle pas réagi au vu de ces signaux ?* (IV) : *Pourquoi les contrôles internes de la banque n'ont-ils pas abouti ?* (V) : *Dans quelles circonstances l'affaire s'est-elle dénouée ?* (VI) : *La question des qualifications pénales* (VII) : *La personnalité de M. Kerviel.*

5 MAI 2010

Parution du livre de Jérôme Kerviel : « *L'engrenage - Mémoires d'un trader* ».

8 JUIN 2010

Ouverture du procès en première instance devant la 11ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, présidée par Dominique Pauthé.

5 OCTOBRE 2010

Jérôme Kerviel est reconnu coupable de tous les chefs d'accusation - faux et usage de faux, abus de confiance, et, introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé - et condamné à 5 ans de prison dont 2 ans avec sursis et à payer 4.915.610.154 Euros de dommages et intérêts à la Société Générale.

24 OCTOBRE 2012

La Cour d'appel de Paris confirme le jugement rendu en première instance. Jérôme Kerviel forme un pourvoi en cassation.

12 FÉVRIER 2013

Jérôme Kerviel saisit les prud'hommes pour licenciement abusif et pour demander une expertise sur les pertes qui lui sont imputées par la Société Générale.

3 JUILLET 2013

Jérôme Kerviel est débouté de sa demande d'expertise par les prud'hommes. La procédure pour licenciement abusif reste ouverte.

19 FÉVRIER 2014

Place Saint-Pierre de Rome, Jérôme Kerviel rencontre le Pape François, en présence de son avocat Me David Koubbi. Il commence une marche de Rome vers Paris.

19 MARS 2014

La Cour de cassation confirme la condamnation de Jérôme Kerviel sur le plan pénal mais casse le jugement concernant les intérêts civils. S'agissant des dommages et intérêts - 4.915.610.154 Euros -, la Cour de cassation estime que ces pertes n'étaient pas imputables au seul Jérôme Kerviel mais aussi aux graves carences de la banque en matière de contrôle (la Société Générale ayant été sévèrement condamnée pour ce motif par la Commission Bancaire en 2008). Elle impose la tenue d'un nouveau procès civil sur cette question devant la Cour d'appel de Versailles.

18 MAI 2014

Après avoir franchi la frontière franco-italienne, Jérôme Kerviel est incarcéré à la prison de Fleury-Mérogis.

11 JUILLET 2014

Instruite par le juge Roger Le Loire, une information judiciaire visant la Société Générale est ouverte pour « faux et usage de faux, et, escroquerie au jugement » suite aux plaintes déposées par Jérôme Kerviel contre la banque.

4 SEPTEMBRE 2014

En ligne avec la recommandation du Juge d'Application des Peines,

CHRONOLOGIE

L'AFFAIRE KERVIEL / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

contre l'avis du Parquet, la Cour d'appel de Paris accorde à Jérôme Kerviel un aménagement de peine sous forme de bracelet électronique. Il est libéré de prison le 8 septembre 2014.

14 JANVIER 2015

La cour d'appel de Versailles rejette la demande formulée par Jérôme Kerviel d'une expertise indépendante des pertes enregistrées en janvier 2008 par la Société générale (4,9 milliards d'euros).

17 MAI 2015

Mediapart publie des extraits du témoignage de Nathalie Le Roy, commandante de police de la brigade financière chargée de l'affaire Kerviel, apporté devant le juge Le Loire dans le cadre de l'instruction ouverte suite aux plaintes pour « faux et usage de faux et escroquerie au jugement » déposées par Jérôme Kerviel contre la Société Générale. Nathalie Le Roy affirme « J'ai eu le sentiment d'avoir été instrumentalisée par la Société Générale » et « La Société Générale ne pouvait pas ignorer les agissements de Jérôme Kerviel ».

17 JANVIER 2016

Les médias publient des extraits d'un enregistrement réalisé à l'insu de la vice-procureur en charge de l'affaire, affirmant que la Société Générale

était au courant des agissements de son trader et que le Parquet serait compromis.

Chantal de Leiris, qui avait suivi l'affaire pour le parquet de Paris, aurait affirmé que l'enquête a été « manipulée par la Société Générale et que la banque était au courant des agissements de Jérôme Kerviel ».

18 JANVIER 2016

La commission d'instruction de la Cour de révision annonce qu'elle se prononcera le 21 mars 2016 sur les suites à donner à la demande de révision de Jérôme Kerviel pour la tenue d'un nouveau procès fondé sur l'apparition d'éléments nouveaux.

29 JANVIER 2016

La Cour d'appel de Versailles rejette la demande de sursis à statuer formulée par Jérôme Kerviel, annonçant la tenue du procès les 15, 16 et 17 juin 2016.

21 MARS 2016

La commission d'instruction de la Cour de Révision a décidé de surseoir à statuer concernant la demande formée par Jérôme Kerviel auprès de la Cour de Révision, en invoquant le motif principal suivant : « Il est d'une bonne administration de la justice d'attendre le dénouement des requêtes de M. Kerviel ».



AFFAIRES

LES GRANDES AFFAIRES FINANCIÈRES

DES XX^{ème} ET XXI^{ème} SIÈCLES

1879 - L'HÉRITIÈRE MILLIONNAIRE

Thérèse Humbert, simple paysanne, déclare avoir hérité du millionnaire américain Robert Henry Crawford. Elle utilise ce patrimoine fictif comme potentielle source de remboursement et s'endette ainsi durant 20 ans sans que personne ne découvre la supercherie. En 1900 le scandale éclate, et Thérèse Humbert est condamnée à cinq ans de travaux forcés.

1921 - LE SYSTÈME DE PONZI

En 1921, l'immigrant italien Charles Ponzi, banquier à Boston, met en place un système de fraude pyramidale où la rémunération des premiers investissements est financée par les fonds procurés par les nouveaux entrants. L'escroquerie s'écroule quand les sommes procurées par les nouveaux entrants ne suffisent plus à couvrir les rémunérations des premiers clients. 40 000 personnes investissent en 6 mois, pour une valeur de 15 millions de dollars. Seul un tiers de la valeur est finalement restitué. Mathématisé, ce système, aussi appelé chaîne de Ponzi, est devenu le modèle le plus utilisé par les fraudeurs financiers (dont Madoff).

1933 - L'AFFAIRE STAVISKY

Alexandre Stavisky, avec la complicité du maire, émet des bons gagés sur

des dépôts inexistants et réussit à détourner plus de 200 millions de francs au détriment du Crédit municipal de Bayonne. L'affaire éclate le 29 décembre 1933. Le 8 janvier 1934, Alexandre Stavisky se suicide. Le scandale est tel que le gouvernement est contraint de démissionner deux jours plus tard.

1993 - SCANDALE DU CRÉDIT LYONNAIS

En 1993, la banque nationalisée se trouve en quasi-faillite à cause de la gestion hasardeuse de Jean-Yves Haberer, condamné à dix-huit mois de prison. In fine, 130 milliards de francs de pertes restées à la charge du contribuable français.

1995 - LA CHUTE DE LA BARINGS

Nick Leeson, 28 ans, jeune trader de la Barings basé à Singapour, passe 20 milliards de dollars d'ordres illicites. Bilan : 860 millions de livres de pertes. Le hollandais ING rachète la banque pour une livre. Nick Leeson est condamné à 6 ans et demi de prison et 70.000 £ d'amende.

1996 - L'AFFAIRE SUMITOMO

Yasuo Hamanaka, patron du trading sur le marché du cuivre au sein de la société japonaise Sumitomo, réalise des transactions financières

frauduleuses de 1986 à 1996 sans qu'aucune autorité de contrôle ne le remarque, faisant perdre 2,6 milliards de dollars à son entreprise. Il est condamné à 8 ans de prison.

2002 - SCANDALE ALLFIRST

John Rusnak, trader pour la banque irlandaise Allfirst Financial, dissimule 691 millions de dollars de pertes sur le marché du forex. Il est condamné à 7 ans et demi de prison.

2005 - SAM ISRAEL III

Fondateur du Bayou Hedge Fund Group, Sam Israel III utilise dès 1996 le système de Ponzi pour détourner des fonds. Afin de sécuriser son système, il crée une société d'audit écran pour cacher ses pertes. La fraude de 300 millions de dollars n'est mise à jour qu'en 2005 où il est condamné à 20 ans de prison par la justice américaine.

2008 - LEHMAN BROTHERS

En 2000 le marché des prêts immobiliers s'envole aux États-Unis, grâce à des prix attractifs. Progressivement, les prix augmentent et les ménages sont dans l'incapacité de rembourser leur crédit. Afin de masquer ces emprunts toxiques, certaines

banques américaines, dont la Lehman Brothers, les compilent avec des produits dérivés de qualité, bénéficiant d'une note AAA sur le marché mondial. Mais quand le marché réel se grippe, la confiance des marchés financiers s'effondre. Le 15 septembre 2008, Lehman Brothers se déclare en faillite, entraînant une chute des marchés boursiers mondiaux et un cataclysme pour de nombreuses banques historiques : Goldman Sachs, JP Morgan, Merrill Lynch ou encore la Société Générale.

2008 - MADOFF

Bernard Madoff s'est fait un nom en proposant à des clients privilégiés des produits financiers à très forte rentabilité. Inspiré du système de fraude pyramidale de Charles Ponzi, les nouveaux dépôts financent les intérêts dus. Quand la fraude est constatée, elle atteint 50 milliards de dollars. Bernard Madoff a été condamné à 150 ans de prison.

2008 - BORIS PICANO-NACCI

Un mois après la faillite de Lehman Brothers, Boris Picano-Nacci, trader à la Caisse d'épargne, outrepassa le plafond autorisé de ses positions. Ses agissements représentent une perte de 752 millions d'euros. En

AFFAIRES

LES GRANDES AFFAIRES FINANCIÈRES

DES XX^{ème} ET XXI^{ème} SIÈCLES

2014, il signe un protocole d'accord avec la Caisse d'Épargne afin de mettre fin aux procédures judiciaires. En échange la BPCE renonce au remboursement de sa perte pour un euro symbolique de dommages et intérêts.

2009 - ROBERT ALLEN STANFORD, LE « PETIT MADOFF »

Financier philanthrope, Stanford est à la tête d'une banque privée dont le siège social est basé à Antigua, paradis fiscal reconnu. Il détourne durant des années des fonds grâce au système de Ponzi. La fraude est découverte par le FBI dès 2009 et le 6 mars 2012, il est reconnu coupable d'escroquerie pour 7 milliards de dollars et condamné à 110 ans de prison.

2010 - MR. SARAO : LE TRADER SOLITAIRE

Le 6 mai 2010, la bourse américaine est victime d'un « flash crash », une chute soudaine et inexplicable. M. Sarao est désigné comme LE coupable par l'autorité financière américaine. En effet, il avait pris l'habitude de pratiquer le spoofing : Il plaçait d'énormes ordres d'achat ou de vente avant de les annuler au dernier moment, poussant ainsi artificiellement à la hausse ou à la

baisse le marché des E-Mini. Le 6 mai 2010, le Dow Jones perd 9 % en quelques minutes, avant de rebondir aussi rapidement, affolant les marchés.

2011 - L'AFFAIRE UBS

Le 15 septembre, la banque suisse UBS annonce des pertes de trading évaluées à 2,3 milliards de dollars au sein de son activité Global Synthetic Equity, la plus grosse affaire de ce type de l'histoire britannique. Kweku Adoboli est reconnu coupable en 2012 et condamné à 7 ans de prison.

2012 - LIBORGATE

Entre 2005 et 2009, la Barclays manipule le cours du LIBOR. En 2011, le Financial Times révèle que l'enquête concerne 15 établissements bancaires, soit la totalité des banques qui composent le panel servant à calculer ce taux. En 2012, Barclays tente d'étouffer l'affaire, mais en juillet, le scandale emporte la tête de Bob Diamond, le patron de Barclays, et de son numéro deux, Jerry del Missier. Parmi les autres financiers impliqués dans ce scandale : Paul Tucker, le numéro deux de la Banque Centrale, et Philippe Moryoussef, un trader français ayant travaillé à la Société Générale à Paris avant de rejoindre Barclays. Une étude de JPMorgan chiffre à 12 milliards

de dollars pour onze banques les conséquences du scandale.

2012 - « FABULOUS FAB »

Fabrice Tourre, executive director chez Goldman Sachs crée le produit «Abacus 2007 AC1». Noté AAA par les agences de notation et dérivé des subprimes, le produit vendu comme très sécurisé est en fait créé pour s'effondrer. En il perd 99% de sa valeur ce qui entraîne l'ouverture d'une enquête par la SEC. Le 15 juillet 2010, Goldman Sachs décide de payer 550 millions de dollars d'amende à la SEC pour l'abandon des poursuites.

2012 - « LA BALEINE DE LONDRES »

Bruno Michel Iksil rejoint JP Morgan Chase en 2005. Surnommé «la baleine de Londres», il est à l'origine de 5.6 milliards d'euros de pertes, générées par des opérations mises en œuvre en accord avec le management de la banque. Bruno Michel Iksil n'a pas été condamné. JP Morgan Chase a été condamné à une amende supérieure à 1 milliard de dollars.

2015 - SWISSLEAK

Fin 2008, Hervé Falciani, un ancien employé de la banque HSBC, fourni au fisc français des données volées

chez son employeur concernant plus de 100.000 clients et 20.000 sociétés offshore durant la période 2006-2007. 3000 ressortissants hexagonaux sont suspectés d'avoir dissimulé leur argent chez HSBC PB, soit une dissimulation au fisc de 5,7 milliards d'euros. Parmi eux de nombreuses personnalités. 154 journalistes de 47 pays travaillant pour 55 médias sont secrètement mobilisés dans cette enquête afin de remonter les pistes. En 2015, le Monde met en place SwissLeak qui publie une série d'articles sur ce scandale, évalué à 180 milliards d'euros.

LEXIQUE

DE LA FINANCE DE MARCHÉ

APPEL DE MARGE / Les résultats de toute position sur les produits dérivés sont concrétisés immédiatement, au jour le jour, par le mécanisme des appels de marge. Cet appel peut être négatif ou positif. Dans le premier cas, l'opérateur doit payer cash l'opération défavorable de la valeur de sa position du jour. Dans l'autre, le montant de l'amélioration de sa position lui est crédité.

ASSISTANT TRADER / Celui qui assiste directement le Trader. Il est assis à côté de lui dans la salle des marchés.

BACK OFFICE / Service de soutien administratif et logistique aux opérations menées par les traders du Front Office. Il s'assure du suivi des opérations, du respect de la réglementation, réalise les paiements et les versements des appels de marge.

CARPET / technique permettant aux traders de lisser leurs résultats d'une année sur l'autre.

CHAMBRE DE COMPENSATION / Organisme financier qui assure la surveillance des positions des intervenants dans un marché à terme. Elle exige que toute transaction s'accompagne d'un dépôt de

garantie. Elle procède à un appel de marge en cas de perte.

COURTIER / Le courtier est le professionnel effectuant l'activité de courtage (brokerage pour les anglophones). Par son action, il sert d'intermédiaire pour une opération, le plus souvent financière, entre deux parties. Le courtage est réglementé dans de nombreux pays, afin de protéger les intervenants sur le marché.

DÉBOUCLER UNE POSITION / C'est le moment où un trader clôture sa position sur le marché. Si on a acheté des actions, on déboucle sa position en les vendant.

DÉPÔT DE GARANTIE / L'achat d'un contrat à terme s'accompagne du versement obligatoire d'un dépôt de garantie auprès de la Chambre de compensation du marché. Il correspond à moins de 10% de la valeur du contrat.

DESK / Bureau où ont lieu les achats et ventes de titres.

FRONT OFFICE / Autrement dit la « salle de marchés » Service qui rassemble des traders qui prennent des positions sur les marchés et donnent des ordres. Ils

sont regroupés par desk et par spécialité. C'est la fonction la plus prestigieuse et la mieux rémunérée.

GESTION DES RISQUES / (ou risk management), est la discipline qui s'attache à identifier, évaluer et prioriser les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement de manière coordonnée et économique, de manière à réduire et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements. Le risk manager a donc vocation à gérer les risques de l'entreprise qui l'emploie.

MIDDLE OFFICE / Service de support des traders. Il contrôle les risques, calcule leurs pertes et profits, et gère les données transmises par le Front Office dans les systèmes informatiques. C'est dans ce service qu'est affecté Jérôme Kerviel quand il est recruté en 2000. Nommé assistant trader en 2002, il le quitte pour rejoindre le « front office ».

OPTION / Produit dérivé qui donne le droit, et non l'obligation, soit d'acheter, ou de vendre, une quantité donnée d'un actif financier (action, obligation, indice boursier, devise...), appelé actif sous-jacent à un prix précisé à l'avance (le prix d'exercice) et à une échéance convenue à une date donnée. Ce droit lui-même s'achète ou se vend sur un marché d'option.

POSITION / Engagement d'un trader sur les marchés financiers.

POSITION DIRECTIONNELLE / Position des spéculations d'un trader qui peut être à la baisse ou à la hausse. Elle représente un risque élevé.

POSITION LONG / Position acheteuse, pariant sur la hausse des marchés.

POSITION SHORT / Position vendeuse pariant sur la baisse des cours.

PRODUIT DÉRIVÉ / Produit financier dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un produit appelé sous-jacent. Il ne requiert aucun placement net initial et dont le règlement s'effectue à une date future. Ce ne sont pas des titres de propriété, mais un droit d'échange pendant une période donnée. Il s'agit d'un contrat entre deux parties, un acheteur et un vendeur, qui fixent des flux financiers futurs fondés sur ceux d'un actif sous-jacent, généralement financier.

SPIEL / Placer non plus l'argent des investisseurs mais celui de la banque sur des opérations en général risquées et à court terme. Le recours au « Spiel » n'est, en principe, pas autorisé.

TRADER / Dans une banque ou une société boursière, opérateur spécialisé dans l'achat et la vente de valeurs mobilières, devises et produits dérivés.

Jérôme Kerviel
Fabien Keller
Sofia
Samir
Mathieu Priester
Benoît Froger
Sébastien Mangelle
Colin Blake
Nouredine
Tiago
Ben
Jules
Lulu
Fred
Jean Pierre Kaplan
Valérie Casanova
Inspecteur du contrôle

ARTHUR DUPONT
FRANÇOIS-XAVIER DEMAISON
SABRINA OUAZANI
TEWFIK JALLAB
THOMAS COUMANS
SØREN PREVOST
FRANZ LANG
LUC SCHILTZ
MHAMED AREZKI
AMBROISE MICHEL
BENJAMIN RAMON
STÉPHANE BAK
MAS BELSITO
ROBY SCHINASI
STEVE DRIESEN
SOPHIE-CHARLOTTE HUSSON
PASCAL CASANOVA

Réalisation
Scénario

CHRISTOPHE BARRATIER
CHRISTOPHE BARRATIER
LAURENT TURNER

D'après une idée originale de

JÉRÔME CORCOS

Œuvre originale **L'ENGRENAGE, MÉMOIRES D'UN TRADER**
de

JÉRÔME KERVIEL

paru aux

ÉDITIONS FLAMMARION

Image

JÉRÔME ALMÉRAS (AFC)

Décors

ÉMILE GHIGO

Montage

YVES DESCHAMPS

Musique originale

PHILIPPE ROMBI

Costumes

JEAN-DANIEL VUILLERMOZ

Son

DANIEL SOBRINO

ÉDOUARD MORIN

Directeur de production

ANTOINE THÉRON

Casting

SYLVIE BROCHERÉ

Scripte

ISABELLE RIBIS

1^{er} assistant réalisateur

OLIVIER COUTARD

Régie générale

CLOTILDE MARTIN

Producteurs délégués

JACQUES PERRIN

NICOLAS MAUVERNAY

Producteurs associés

JEAN LABADIE

JÉRÔME CORCOS

STÉPHANE SIMON

Coproduction

CHRISTOPHE BARRATIER

GALATÉE FILMS

FRANCE 2 CINÉMA

LE PACTE

GECKO FILMS

OUTSIDE FILMS

LOGLINE STUDIOS

Avec la participation de

CANAL+

CINÉ+

FRANCE TÉLÉVISIONS

En association avec

CINÉVENTURE 1

Distribution France

LE PACTE

Ventes Internationales

LE PACTE

Le Pacte